

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente janvier deux mille quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23/01/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Arlette DEMAR, Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAIN, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Sandra DERMIGNY (en remplacement de Dominique DUNAUD), Roger DESROCHES (en remplacement d'Alain FAUCHER), Camille DUDOGNON, Valérie GIROIR, Rémi JANDAUD, Isabelle LEON (en remplacement de Edith LERENARD), Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Monique REIX-BUSSY, Sabine VINCENT.

**EXCUSES :** Catherine CELESTIN, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Hubert LEHMANN, Nadine MAGY, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2014 - 006 : REDEVANCE 2014 RELATIVE A LA COLLECTE DES CARTONS DES COMMERCANTS DE SAINT-LEONARD DE NOBLAT ET SAUVIAT SUR VIGE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,  
**Vu** l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,  
**Vu** le Débat d'Orientations Budgétaires relatif au budget du SICTOM de la Communauté de Communes de Noblat du 18 décembre 2013

Monsieur le Président propose que la collecte des cartons des associations de commerçants de Saint-Léonard de Noblat et de Sauviat sur Vige soit effectuée en 2014 dans les mêmes conditions qu'en 2013.

Il est donc proposé de reconduire le montant des redevances perçues en 2013, auprès des associations de commerçants soit 1 000 € à Saint-Léonard de Noblat et 345 € à Sauviat sur Vige.

### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Fixe** le montant de la redevance de collecte des cartons 2014 pour les adhérents de l'association « AVEC St Léonard » à 1 000 € et pour ceux de « l'Union Commercante et Artisanale Sauvigeoise » à 345 €.

**Décide** que cette redevance sera perçue de façon semestrielle, pour la moitié, lors du 1<sup>er</sup> semestre de l'année et l'autre moitié, le 2<sup>ème</sup> semestre de l'année.

**Précise** que la redevance sera calculée de façon mensuelle, tous mois entamés étant dus et que chaque mois établi sera affecté du coefficient 1/12<sup>ème</sup>.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire  
Reçu à la Préfecture  
Le :  
Publié ou notifié  
Le :

Le Président  
  
Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** SICTOM - REDEVANCE 2014 RELATIVE A LA COLLECTE DES CARTONS DES COMMERCANTS DE SAINT LEONARD DE NOBLAT ET SAUVIAT SUR VIGE

---

**Date de transmission de l'acte :** 11/02/2014

**Date de réception de l'accusé de réception :** 11/02/2014

---

**Numéro de l'acte :** 2014-006 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20140130-2014-006-DE

---

**Date de décision :** 30/01/2014

**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires